

<b>Zeitschrift:</b>	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
<b>Herausgeber:</b>	Union syndicale suisse
<b>Band:</b>	16 (1924)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Mouvement relatif à la durée du travail chez les mécaniciens-dentistes
<b>Autor:</b>	A.M.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-383497">https://doi.org/10.5169/seals-383497</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1908 et 1909, il fut obtenu une réduction de la durée du travail.

**1910—1920.** En 1910, fut reprise la lutte pour l'introduction de la journée de 9 heures. Les serruriers de Zurich passèrent à l'action directe en abandonnant tout simplement le travail une heure plus vite. Malheureusement, l'action ne fut pas strictement exécutée. On constata que c'est plus facile de faire exécuter strictement une grève qu'une « action directe ». Par cette action, on se rapprocha de la discussion sur la conclusion d'une convention nationale dans la serrurerie. Les serruriers de La Chaux-de-Fonds signèrent déjà en 1910 une convention locale prescrivant la journée de 9 heures. Le 1er janvier 1912, entra en vigueur la convention nationale pour la serrurerie. Les villes de Bâle, Berne, Le Locle et Zurich, bénéficièrent donc à partir de cette date de la journée de 9 heures.

A Lucerne et à St-Gall, c'est le 1er janvier 1913 qu'entra en vigueur la journée de 9 heures. A la campagne, la durée du travail resta encore presque partout de 9½ h. par jour. La convention nationale des serruriers eut en général d'heureux effets. En conséquence, elle fut renouvelée à l'expiration d'une période de six ans et resta en vigueur jusqu'en 1922, date à laquelle elle fut résiliée par les patrons. Ses dispositions principales, notamment au sujet de la durée du travail, purent être maintenues sur la base d'une entente. La semaine de travail de 48 heures resta en vigueur pour les localités d'une certaine importance.

Pour les serruriers et les ouvriers d'autres métiers, il fut impossible de réduire la journée de travail au-dessous de 9½ h. Dans l'industrie métallurgique, l'industrie des machines et celle de l'horlogerie, le progrès fut encore plus lent. C'est seulement au cours de la guerre qu'il fut possible, grâce à la forte pression des sections, de réduire successivement la *semaine de travail à 56 heures et 54 heures*. En mai 1919, il put enfin être conclu une entente avec la Fédération suisse des fabricants de machines et les industriels de la métallurgie. Celle-ci prévoyait pour le 1er mai 1919 la *semaine de 50 heures* et pour le 1er octobre de la même année la *semaine de 48 heures*. Ainsi se trouvait appliquée cette belle réforme dans les plus puissants groupes industriels du pays. Cela eut pour conséquence que les serruriers, les installateurs, les ferblantiers et les appareilleurs, obtinrent aussi par convention nationale la semaine de 48 heures.

Au commencement de 1919, la plupart des ouvriers de l'industrie métallurgique et des machines travaillaient encore 54 et 56 heures par semaine. Cela ressort du tableau suivant:

Travaillaient moins de 48 heures	2,589 ouvriers
» 48 —50 » 2,493 »	
» 50 —54 » 6,438 »	
» 54 » 31,930 »	
» 54½—56 » 11,457 »	
» 56 —58 » 2,494 »	
» 58 —66 » 2,174 »	

Les deux dernières catégories nous prouvent que même en 1919, de nombreuses maisons étaient en retard sur le progrès et n'acceptèrent la semaine de 48 heures que lorsqu'elle leur fut imposée par la loi.

**Conclusions.** Il est très facile de suivre sur le papier la marche des événements relatifs à la réduction de la durée du travail. Mais dans la réalité, le développement de cette question depuis 1870 représente une *lutte incessante*. S'il est donc fait la tentative dans la prochaine votation d'augmenter de nouveau la durée du travail, cela a lieu dans la pleine conscience des luttes que l'acceptation de cette mesure réactionnaire ne manquera pas de provoquer. Il est évident, en effet, que la

révision de l'article 41 de la loi sur les fabriques rencontrera dans les milieux syndicaux une opposition acharnée. Economiquement, l'industrie n'en peut retirer aucun bénéfice. Tout électeur désireux d'éviter dans la vie économique du pays de nouvelles luttes épuisantes, repoussera la révision sollicitée. Tout homme clairvoyant s'apercevra aisément que ce n'est pas un paragraphe de loi augmentant la durée du travail qui tuerà *l'idée de la journée de huit heures* si profondément ancrée dans l'esprit des ouvriers. Au point de vue de la faculté de concurrence de l'industrie métallurgique et des machines, la situation s'est passablement améliorée. Ceci est dû à l'introduction de la semaine de 48 heures dans toutes les grandes usines de l'étranger. La classe ouvrière déclare donc que la prolongation de la journée de travail est un essai d'ensevelissement de « l'idée naissante de progrès social » et vise à rejeter la classe ouvrière dans le pénible esclavage de jadis. Huit heures de travail intensif sont un maximum. L'ouvrier a besoin de disposer du reste de la journée pour lui et sa famille. Les ouvriers de l'industrie métallurgique et horlogère soutiennent depuis plusieurs décades énergiquement la lutte pour la réduction de la durée du travail. Ils voteront en conséquence unanimement pour le rejet de la révision de l'article 41 de la loi sur les fabriques.



## Mouvement relatif à la durée du travail chez les mécaniciens-dentistes

Notre société n'a malheureusement pas pris une grande part à la lutte pour la journée de huit heures, lutte menée par la classe ouvrière depuis plus de 30 ans et qui a déjà causé tant de victimes parmi elle. Pour quelle raison ne peut-on presque pas parler d'un mouvement concernant la durée du travail dans notre profession?

La Société des mécaniciens-dentistes n'est entrée dans l'Union syndicale qu'en 1918. Il n'y a donc que six ans que notre société s'est jointe aux rangs de la classe ouvrière organisée, en reconnaissant les principes de la lutte de classe. En effet, depuis six ans seulement, nous avons fait nôtres les aspirations et l'idéal du prolétariat. Nous vivions toujours en nous berçant des idées de petits bourgeois et rêvions d'une « égalisation sociale pacifique ». Ce n'est que la guerre mondiale qui nous a dévoilé le grand antagonisme de classe et nous a enfin délivrés de l'idéologie, nous, soi-disant « prolétaires en habits noirs ». En 1918, nous avons déclenché la première grève et fait aboutir avec succès la revendication de la semaine de 48 heures. La situation est maintenant telle dans notre profession, que la plupart des mécaniciens-dentistes bénéficient de la semaine de 48 heures; une grande partie même jouit de la semaine de 44 heures. Malheureusement, il y a encore beaucoup de collègues travaillant jusqu'à 60 heures par semaine, spécialement à la campagne, et ce n'est qu'au prix d'un grand travail et de nombreux efforts qu'on arrivera à réaliser intégralement la semaine de 48 heures dans notre profession.

Il est d'un grand intérêt pour nous que la révision de l'article 41 soit rejetée, car, en cas d'acceptation, cela ne compliquera pas seulement notre lutte pour l'introduction définitive de la journée de huit heures, mais cela encouragera aussi bien des patrons, auxquels la semaine de 48 heures pèse très lourdement, à vouloir supprimer cette conquête pour laquelle nous combattions depuis si longtemps déjà. Messieurs les den-

tistes ne renonceront sûrement pas au profit résultant de la prolongation de la durée du travail. En outre, une plus longue durée de travail entraînera une augmentation du chômage dans notre métier. Une baisse de salaire en sera encore la conséquence inévitable.

Les mécaniciens-dentistes sont donc très intéressés à la lutte pour la semaine de 48 heures et en reconnaissent aussi l'importance pour toute la classe ouvrière. En face du danger et de la gravité de l'heure, nous sommes d'avis que c'est en masse qu'il faut parer et repousser les attaques des capitalistes. Quoique nous ne formions qu'un petit groupe, nous réunirons toutes nos forces pour défendre nos droits et maintenir la journée de huit heures. Aussi, c'est la main dans la main avec les ouvriers que nous repousserons la Lex Schulthess.

A. M.



## La lutte pour la liberté dans l'industrie du papier

Par J. J. Bruggmann.

Lorsque nous jetons un regard sur la lutte de la classe ouvrière pour l'obtention d'une durée de travail digne et supportable, nous avons, en qualité d'ouvriers du papier, une foule de raisons pour rester confus. Nous ne sommes pas les pionniers de la réduction de la durée du travail. Il est vrai que nous avons cependant fait notre possible et n'avons jamais rien saboté. Les industriels du papier n'ont fait des concessions que lorsque les attaques de toute la classe ouvrière les y obligèrent.

Nous savons que l'industrie du papier travaille par équipes, vu que l'exploitation dure toute la journée. Tant que les ouvriers de cette industrie ne firent partie d'aucune organisation (ce qui fut le cas jusqu'au commencement du 20me siècle), ils furent obligés de travailler dans des conditions en flagrante contradiction avec les dispositions de la loi sur les fabriques. Les équipes avaient une journée de travail de 12 heures et plus. L'ancienne loi sur les fabriques, appliquée depuis 1878, n'était nullement observée dans les fabriques de papier. Personne ne s'en occupait! Et alors les ouvriers? Mais non; ceux-ci, qui étaient pour la plupart des prolétaires ruraux, vécurent jusqu'au commencement de ce siècle dans une inconscience incomparable. Ce n'est qu'au moment où les ouvriers d'autres industries commencèrent à réclamer impétueusement une nouvelle loi, que les ouvriers du papier sortirent de leur torpeur. Il y eut bien, dès le début, quelques exceptions, mais elles ne formaient qu'une infime minorité dans la grande masse des indifférents.

La conséquence naturelle de cette apathie des ouvriers du papier se traduisait par une longue journée de travail et une exploitation sans bornes de la capacité de travail humain. Les rapports des caisses de maladie fournissent à ce sujet d'abondantes et irréfutables preuves. Celui de 1913 de la fabrique de papier de Biberist signale 383 malades sur 705 membres, donc environ le 54 % de l'effectif. Le nombre des jours de maladie est de 6617 ou de 9,3 jours par membre.

Ces chiffres se passent de commentaire. Signalons encore que la plupart des fabriques de papier sont situées à la campagne et recrutent leur personnel dans les localités environnantes. Ceci nous permet de constater que, à côté des 12 heures et plus de travail quotidien, il y a encore de nombreux ouvriers qui perdent une heure, une heure et demie ou deux heures pour se rendre de leur domicile à l'usine. Si l'on déduit les heures de sommeil nécessaire à la récupération des forces, on peut s'imaginer l'existence d'esclaves de ces ou-

vriers. Vraiment, il faut remonter bien haut dans l'histoire pour trouver de pareils exemples.

Quelques sections des ouvriers du papier essayèrent bien, sitôt après leur constitution, de faire réduire la durée du travail. Leurs efforts n'aboutirent à aucun résultat positif. C'est seulement la guerre et le renchérissement exorbitant qui en découla, qui secouèrent l'inertie de ces masses ouvrières, lesquelles commencèrent, sous la conduite des groupes et sections ainés, à lutter systématiquement. Ainsi, dans le travail par équipe, la durée de présence journalière fut réduite, en 1916, à 11 heures. Dans ce temps étaient comprises deux pauses d'une demi-heure chacune. Mais toutes les fabriques n'allèrent pas si loin. Dans certaines usines très retardées, on trouve encore en 1917 — donc 40 ans après la mise en vigueur de la loi sur les fabriques — un état de choses rappelant le moyen-âge. Mais la masse des ouvriers de l'industrie du papier, une fois en marche, ne s'arrêta pas avant d'avoir obtenu partout une notable amélioration du système des équipes. Le renchérissement fantastique de la vie obligeant de plus en plus les dits ouvriers à réfléchir, ceux-ci devinrent très tenaces; les grèves de Landquart (1916), Deisswil (1917), en font foi. Les mobiles de celles-ci étaient une augmentation de salaire et la réduction de la durée du travail. A Deisswil, on revendiqua même l'exploitation en trois équipes.

Ces luttes n'aboutirent naturellement pas au résultat désiré, cependant elles contribuèrent à déclencher le mouvement syndical. Une foule d'ouvriers vivant jusqu'alors comme des prolétaires résignés, se joignirent à la troupe des ouvriers combattant à la défense de ses droits. Et en 1919, lors de la réalisation de la journée de huit heures, les ouvriers de l'industrie du papier réclamèrent aussi énergiquement son application pour leur industrie. Ayant pendant longtemps travaillé onze et douze heures par jour, ils se rendaient très bien compte que seule l'exploitation en trois équipes est la vraie solution de la durée du travail favorable aux intérêts ouvriers. Les patrons savaient que toute résistance serait vaine. Ainsi, à partir de juillet 1919, la semaine de 48 heures fut générale. Elle a été admise par les patrons sous l'empire de la peur de nouveaux soulèvements et pour éviter que la totalité des ouvriers de l'industrie du papier ne se jette dans le courant de la lutte de classes.

Nous avons donc la semaine de 48 heures depuis bientôt cinq ans. Celle-ci est pour les ouvriers du papier un véritable bienfait. Le dit ouvrier se rend fier à son travail; il se sent devenu un homme, tandis que précédemment il n'était qu'une bête de somme. Les ouvriers du papier n'oublient pas le « bon vieux temps » (pour les patrons); ils surveillent jalousement l'application de la loi sur les fabriques et enverront à l'urne un effectif imposant pour prouver, lors de la votation populaire, que la classe ouvrière suisse, en matière de durée du travail, ne se laisse pas moquer d'elle. Les patrons de l'industrie du papier sont naturellement dans les rangs des partisans de la prolongation de la durée du travail, quoique la journée réduite, combinée avec le système des trois équipes, ait augmenté la production. Il suffit de mentionner que l'industrie du papier n'arrive pas seulement à approvisionner le marché suisse, mais, au contraire, expore encore de grandes quantités de papier, ce qui n'était pas le cas précédemment. L'augmentation du rendement ne fut pas seulement le produit d'un perfectionnement technique, mais elle est due aussi au relèvement de la situation matérielle des ouvriers, dans lequel la réduction de la durée du travail joue le plus grand rôle. Donc, dans l'industrie du papier la preuve est faite: la réduction de la durée du travail est avanta-